

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE DE
Obligations convertibles émises par la société à responsabilité limitée
SOLARLY srl,
ci-après aussi « Solarly » ou « la Société »**

Le présent document a été établi par SOLARLY

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR
L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS.**

30/06/2023

Le présent document est une note d'information telle que visée à l'article 11 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés et dont le contenu est précisé par l'arrêté royal du 23 septembre 2018 relatif à la publication d'une note d'information en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un MTF et portant des dispositions financières diverses.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I. Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

Après près de 4 ans d'existence SOLARLY a prouvé son business modèle. La Société n'a toutefois pas encore atteint l'équilibre financier et doit encore faire face aux défis de la croissance : RH, défis liés à la gestion et à la gouvernance, , ...

Comme toute activité économique, l'activité de SOLARLY est sujette aux risques opérationnels et financiers courants.

Les risques suivants sont plus spécifiques à SOLARLY :

- **Risques géographiques :**
SOLARLY travaille aujourd'hui dans un seul pays, le Cameroun. Il a pour ambition de diversifier ses activités sur d'autres pays africains. Les risques de stabilité socio-économique et politique dans ces pays sont sans doute plus élevés que ceux qui sont connus dans les pays européens.
- **Risque de marché :** a priori, l'électricité solaire est en forte demande. Par contre, la concurrence est forte dans le secteur des énergies renouvelables et SOLARLY devra continuer à prouver la pertinence de ses solutions pour réellement percer.
- **Risque économique :** au niveau financier, la société n'a pas encore atteint l'équilibre et affiche à ce jour des fonds propres négatifs. Une recapitalisation est prévue, mais n'est pas encore sécurisée à 100%. Or la pérennité de la société en dépend.

Les risques attachés aux titres offerts à la souscription sont également classiques, mais bien réels :

- *Risque de perte totale ou partielle du capital investi*

- *Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible*
- *Le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé*

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

II.A. Identité de l'émetteur

II.A.1. Dénomination de l'émetteur :

- SOLARLY SRL (ci-après aussi la « Société »)
- Siège social : Chemin du Cyclotron 6, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
- Pays d'origine : Belgique
- Forme juridique : srl
- Numéro d'entreprise : BE0719.650.225
- Site internet de l'émetteur : <https://www.solarly.energy>

II.A.2. Descriptif de l'activité :

Solarly crée et distribue des stations solaires modulaires et connectées pour offrir une solution d'énergie verte aux zones non électrifiées. L'équipe développe et commercialise des stations solaires autonomes et connectées (SolarlyBox) de 150 à 300Wc, des kits en courant alternatif pouvant aller jusqu'à 5000Wc et propose des solutions sur mesure à usage commercial & industriel (>5000Wc).

II.A.3. Actionnaires détenant plus de 5% du capital et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par ceux-ci :

Jean-Grégoire Orban De Xivry (29,78%)
 Julien Riat (29,78%)
 David Oren (13,81%)
 Maxime Dolberg (12,95%)

II.A.4. Nature et montant des opérations - considérées isolément ou dans leur ensemble - importantes pour SOLARLY et conclues entre SOLARLY d'une part et des personnes détenant plus de 5% du capital ou liées autres que des actionnaires pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours :

- **La nature et le montant de toutes les opérations concernées qui - considérées isolément ou dans leur ensemble – sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi** Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours

n/a

- **Le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations concernées entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur**

n/a

Ou une déclaration négative appropriée

II.A.5. Identité des membres du Conseil d'administration, du comité de direction et délégués à la gestion journalière :

Administrateurs exécutifs :

Jean-Grégoire Orban de Xivry, co-fondateur et Managing Director

Julien Riat, co-fondateur et CEO

Administrateurs non-exécutifs :

David Oren, co-fondateur investisseur

Vincent de Brouwer, country manager LITA

II.A.6. Pour le dernier exercice, rémunération des membres du Conseil d'administration, du comité de direction et délégués à la gestion journalière, de même que montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages, ou une déclaration négative appropriée.

Les mandats d'administrateurs le sont à titre gratuit.

Sur 2022, les rémunérations des administrateurs exécutifs s'élèvent à :

Julien Riat : 33 000€

Jean-Grégoire Orban de Xivry : 33 000€

II.A.7. Les personnes visées au 5° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse

correct

II.A.8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées aux points 3, 4 et 5 ci-dessus ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée

n/a

II.A.9. Identité du commissaire :

SOLARLY n'a pas de commissaire aux comptes.

II. B. Informations financières concernant l'émetteur, SOLARLY SRL

II.B.1. Les comptes annuels relatifs aux exercices 2020 et 2021, joints à la présente, ont été confectionnés par un bureau comptable indépendant mais n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

II.B.2. Le fonds de roulement actuel de SOLARLY n'est pas suffisant au regard de ses obligations sur les 12 prochains mois.

L'augmentation de capital planifiée, initiée par cette levée de fonds, servira à augmenter le fonds de roulement, et à assurer le financement des investissements projetés.

II.B.3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document.

31 mars 2023	Montant (en euros)
Fonds Propres de la Société	€ - 275.460 (négatifs)

Endettement (dont dette éventuelles et indirectes)	€ 883.877
--	-----------

II.B.4. Changement significatif de la situation financière et commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus

n/a

II.C. Identité de l'offreur

L'instrument est commercialisé par 1001Pact Impact Investments S.A. dont le siège social est situé au 20 rue Joseph II - 1000 Bruxelles, Belgique (RPM 0675473752), Plateforme de Financement Alternatif : <https://be.lita.co/>) agréée par la FSMA (12-14 rue du Congrès 1000 BRUXELLES; tel: +32(0)2 220 52 11) (ci-après désigné « 1001Pact ») qui intervient en qualité de plateforme de financement alternatif par le biais de son site <https://be.lita.co/>, auprès de l'émetteur pour la commercialisation des instruments de placement faisant l'objet de l'offre décrite dans la présente note d'information.

A ce titre, SOLARLY aura versé avant le début de la campagne des frais fixes de 1000€ à 1001Pact. Également, SOLARLY versera à 1001Pact une commission dont le montant total s'élèvera à 5% du montant des souscriptions d'obligations recueillies par 1001Pact pour le compte de la Société dans le cadre de l'offre, le montant de la commission étant déterminé par référence à l'origine de chaque souscripteur et du montant global qui aura été collecté.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

III. A. Description de l'offre

III.A.1. Montant maximale pour lequel l'offre est effectuée : € 300.000 (trois cent mille euros)

III.A.2. Conditions de l'offre :

a) Prix des obligations émises : 500 euros par obligation

b) Montant minimum par souscripteur :

- un actionnaire existant de SOLARLY devra souscrire au minimum à une obligation, donc pour une valeur minimale de 500 euros

- chaque souscripteur qui n'est pas encore actionnaire devra souscrire au minimum à 10 obligations, donc pour une valeur minimale de 5000 euros

c) Les demandes de souscription aux obligations objets de la présente offre, seront transmises par l'intermédiaire de la plateforme <https://be.lita.co/>, leur auteur devra se conformer à la procédure de souscription de cette plateforme, conformément à la réglementation applicable, qui requiert de passer des tests de caractère approprié de l'investissement et de KYC, aux fins d'identification et de vérification de domiciliation conformément à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et la fraude fiscale, de libérer le montant de l'investissement et des frais exigibles à ce titre (cf. section 5 ci-après).

d) Montant total minimum de l'offre pour clôturer la campagne : € 150.000,- (cent cinquante mille euros).

Dans le cas où ce montant minimum de souscriptions ne serait pas atteint, la période de souscription pourra être prorogée et dans ce cas les investisseurs en seront informés par un supplément à la note d'information. Le supplément sera mis à la disposition du public sur le site <https://be.lita.co/>.

e) Les souscriptions seront reçues et dûment validées par ordre chronologique de sorte qu'en cas de sur-souscription, les souscriptions excédentaires seront celles reçues le plus tardivement.

f) La période de souscription pourra être clôturée par anticipation, pourvu que le montant minimum de l'offre ait été souscrit.

III.A.3. Prix total des instruments de placement offerts : €300.000,- (trois cent mille euros)

III.A.4. Calendrier de l'offre : Ouverture 30/06/2023 - Clôture 30/09/2023.

La période de souscription pourra être abrégée, pourvu que le montant total minimum repris sous III.A.2.d) soit atteint.

III.A.5. Frais à charge de l'investisseur :

Aucun frais sera mis à charge de l'investisseur

III. B. Raisons de l'offre

III.B.1. Description de l'utilisation projetée des montants recueillis :

Les montants recueillis seront utilisés comme financement intermédiaire, dans l'attente de la souscription à une augmentation de capital de €1,5M et de sa libération. Les obligations convertibles, sujet de cette Note d'Information, seront converties dans le cadre de cette augmentation de capital.

III.B.2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré:

Département	Budget (HTVA)
Croissance	€1.200.000
Nouvelles stratégies commerciales : C&I, kits	
Communication & marketing	
Ressources Humaines	
Ouvertures de nouveaux hubs	
Partenariats	
Appels à projets internationaux	
R&D technique	€200.000
Développement & intégration de a Solarly Connect	
Nouveaux kits C&I : intégration d'équipements dédiés (pompes, machines, chaîne du froid, ...)	
Amélioration des Solarlybox	
Développement de logiciels	
R&D Financement	€100.000
Services de financement participatif via blockchain (poc)	
Pilote « Energy as a Service »	
Pilote sur les crédits carbone	
Total	€1.500.000

III.B.3. Le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré

Le financement total proviendra d'une augmentation de capital, dans laquelle participera l'éventuelle conversion des obligations convertibles.

Un financement de 250.000€ de Finance Brussel est validé à la condition suspensive d'obtenir un équivalent via des investisseurs privés. Par ailleurs, Solarly est en phase finale de discussion pour un investissement compris entre 350.000€ et 500.000€ avec le fond spécialisé dans les PME active en Afrique « Investisseurs et Partenaires » .

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

IV. A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

IV.A.1. Nature et catégorie des instruments de placement :

Obligations Convertibles

IV.A.2. Devise, dénomination et, le cas échéant, valeur nominale :

Euro, 500 euros par obligation

IV.A.3. Date d'échéance et, le cas échéant, modalités de remboursement

Les obligations ont une durée de 5 ans, avec remboursement du capital in fine.

Les Obligations pourront être converties, à l'initiative des investisseurs, lors de la première prochaine augmentation de capital qui sera réalisée par SOLARLY, ou à la date de maturité des obligations, aux conditions indiquées dans le Contrat Obligataire. Ces conditions précisent en particulier la décote dont jouiront les investisseurs qui convertissent leurs obligations, et qui s'élèvera à 10, 15 ou 20% au cas où la conversion se fait respectivement avant 6 mois, avant 12 mois ou après 12 mois de la date d'émission des obligations.

IV.A.4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité :

Le remboursement des obligations est subordonné au remboursement préalable de toute autre dette de la Société à la date de maturité des Obligations.

IV.A.5. Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement :

Les Obligations ne sont pas cessibles, sauf dans les hypothèses évoquées dans le contrat obligataire.

IV.A.6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe :

Taux d'intérêt annuel de 7% brut, fixe

IV.A.7. Le cas échéant, politique de dividende

n/a

IV.A.8. Dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende

Intérêts payables annuellement, à chaque date d'anniversaire.

IV. B. Uniquement au cas où une garantie est octroyée par un tiers concernant les instruments de placement : description du garant et de la garantie

IV.B.1. informations reprises à la partie II, points A et B concernant le garant :

n/a

IV.B.2. Description succincte de la portée et de la nature de la garantie :

n/a

IV.C. Le cas échéant, information supplémentaire imposée par le marché sur lequel les instruments financiers sont admis

n/a

Partie V - Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

n/a